

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au bureau municipal, le lundi 17 novembre 2014, à 20:11 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Hervé Dubé Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**14.11.293  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**14.11.294  
AVENIR DU CENTRE DES LOISIRS SIMONE-SIMARD**

**ATTENDU** le carnet de santé du Centre des loisirs Simone-Simard réalisé par les firmes Actuel-Conseil inc., Jean-Paul Roy, ingénieur conseil et Architecture Daniel Dumont ;

**ATTENDU** la conclusion de la firme Actuel-Conseil inc. qui précise que les travaux de renforcement, de remplacement et les réparations indiquées sont à réaliser dans les meilleurs délais ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des travaux à réaliser au Centre des loisirs s'élèvent à 536 000 \$, plus les taxes ;

**ATTENDU QUE** pour éviter de fermer le Centre des loisirs, des travaux de renforcement urgents et temporaires de 45 000 \$ seraient nécessaires à très court terme ;

**ATTENDU QUE** la firme Actuel-Conseil inc. précise qu'il est quand même possible d'utiliser le Centre des loisirs, jusqu'à la période hivernale, avec une utilisation légère (maximum de trente personnes présentes dans le bâtiment) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux actions suivantes :

- Fermer le Centre des loisirs au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- Avertir le Club de l'âge d'or, le Cercle des fermières et les agents de développement ruraux, via la MRC de Rivière-du-Loup, qu'ils devront être relocalisés ailleurs d'ici le 19 décembre 2014 ;
- Aider les trois organisations mentionnées précédemment à se trouver un nouvel endroit pour y tenir leurs activités ;
- Négocier avec la Fabrique pour l'utilisation temporaire de l'église ;
- Avertir l'assureur de la Municipalité de cet état de fait et lui demander un délai d'un maximum de 6 semaines avant de fermer définitivement le

Centre des loisirs.

**14.11.295**

**APPUI FINANCIER À LA FABRIQUE ET UTILISATION DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** la Fabrique a amassé un montant de 20 000 \$ en souscriptions pour l'achat du nouveau système de chauffage aux granules ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a annulé le montant de la subvention que la Fabrique était censée recevoir pour ce projet ;

**ATTENDU QUE** la Fabrique a été en mesure de négocier à la baisse le prix du système de chauffage auprès du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** la Fabrique a demandé un appui financier de 20 000 \$ à la Municipalité, afin de pouvoir compléter la mise de fonds nécessaire pour l'achat du nouveau système de chauffage, ainsi qu'une aide additionnelle pour assumer les paiements mensuels du solde à payer ;

**ATTENDU QUE** la Fabrique souhaite une plus grande utilisation de l'église ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité est d'avis qu'il serait très pertinent d'utiliser temporairement l'église, à titre de salle communautaire, étant donné la fermeture imminente du Centre des loisirs pour des raisons de sécurité ;

**ATTENDU QUE** le budget annuel récurrent d'entretien et d'électricité du Centre des loisirs s'élève à environ 7 500 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Accorder, en 2014, une aide financière ponctuelle de 10 000 \$ à la Fabrique afin de l'aider à compléter sa mise de fonds pour l'achat de son nouveau système de chauffage aux granules. Ce montant sera prélevé à même les redevances additionnelles du Parc éolien communautaire Viger-Denonville ;
- Payer un montant de 625 \$ par mois en 2015 (soit 7 500 \$ / 12), à la Fabrique, à titre de location de l'église, en remplacement du Centre des loisirs Simone-Simard ;
- Exiger la priorité d'utilisation de l'église pour la Municipalité ;
- Avoir l'accord du diocèse de Rimouski quant à l'utilisation de l'église en tant que salle communautaire.

**14.11.296**

**AMENDE POUR UNE INFRACTION AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une amende au Code de la sécurité routière, au montant de 619 \$, le 26 septembre 2012, concernant le transport de branches à une hauteur qui excédait la limite permise ;

**ATTENDU QUE** le constat d'infraction émis comportait un vice de forme et que la Municipalité a plaidé non coupable le 4 octobre 2012 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu un avis d'audition à la cour du Québec de Rivière-du-Loup pour le 10 décembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité pourrait avoir gain de cause mais qu'il est prévu au moins une journée complète à la cour et qu'il serait nécessaire de faire

comparaître un ou deux témoins, dont le contremaître de la Municipalité, en plus du directeur général ;

**ATTENDU QUE** le directeur général a réussi à négocier le prix de l'amende à 339 \$ avec un règlement hors cour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité règle ce dossier à l'amiable, pour un montant de 339 \$, étant donné la trop grande perte de temps qu'exigerait la comparution en cours.

**14.11.297**

**DEMANDE DE MONSIEUR ENRICO DUBÉ POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN**

**ATTENDU** l'offre de monsieur Enrico Dubé concernant l'achat du terrain portant le matricule 9206-45-7838 longeant la Route 291, pour y loger une résidence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de monsieur Enrico Dubé sous réserve des conditions suivantes :

- Monsieur Enrico Dubé devra fournir, au préalable, à la Municipalité, un rapport réalisé par une firme d'experts, affirmant qu'il n'y a aucun danger pour le réservoir d'eau potable de la Municipalité si une résidence était construite sur le terrain portant le matricule 9206-45-7838.
- Monsieur Enrico Dubé devra également fournir, au préalable, à la Municipalité, une garantie à l'effet que si un ou des sondages du terrain étaient nécessaires, ceux-ci ne viendraient en aucun cas avoir un quelconque impact négatif sur le réservoir.
- Monsieur Enrico Dubé sera tenu responsable de toutes problématiques identifiées sur ou sous le réservoir d'eau potable de la Municipalité, suite à la construction de sa résidence, si celle-ci venait à induire une quelconque problématique structurale ou autre sur le réservoir.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**14.11.298**

**RÉFECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité, sur les recommandations de la firme Roche, avait décidé de remplacer le réservoir d'eau potable étant donné son état ;

**ATTENDU QUE** plusieurs scénarios avaient été envisagés et que le scénario choisi a été évalué à 1,8 million de dollars ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité avait fait une demande d'aide financière au gouvernement du Québec dans le cadre du Programme PIQM ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a eu une confirmation d'aide de 775 000 \$ dans le cadre du PIQM ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a tenté de négocier un pourcentage d'aide supérieur mais sans résultat ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé une contre-expertise sur l'état du réservoir d'eau potable à la firme Actuel-Conseil inc. ;

**ATTENDU** le résultat de cette contre-expertise qui précise que le réservoir d'eau potable pourrait faire l'objet d'une réfection pour un montant approximatif de 300 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** la réfection du réservoir permettra d'augmenter sa durée de vie entre 10 et 15 ans, sans toutefois le rendre conforme au Code national du bâtiment en vigueur (ancrages sismiques) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'abandonner la demande initiale de remplacement du réservoir et d'entreprendre les démarches pour la réfection du réservoir actuel, pour un coût approximatif de 300 000 \$ sous réserve de l'acceptation par le MAMOT de cette nouvelle situation. Il est également résolu de demander au gouvernement (tant au niveau politique qu'au niveau administratif), d'accorder le maximum d'aide financière pour ce nouveau projet, soit plus de 90 % du coût de la réfection, étant donné l'économie réalisée en abandonnant le projet de réservoir neuf (en référence à l'offre d'aide financière du gouvernement de 775 000 \$).

#### **14.11.299**

#### **RELOCALISATION DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de relocaliser temporairement les agents de développement du Centre des loisirs Simone-Simard vers la bibliothèque municipale d'ici le 19 décembre 2014.

#### **14.11.300**

#### **RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de relocaliser temporairement la bibliothèque dans l'église de Saint-Épiphanie d'ici le 19 décembre 2014.

#### **14.11.301**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 22 h 10.

#### **14.11.302**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 22 h 10.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier